

ÉCOLE DE LA PETITE GARE - ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
DU 29 AOÛT 2022 À 18H45

1. MOT DE BIENVENUE

Mme Girard, présidente du conseil d'établissement de l'année scolaire 2022-2023 de l'école de la Petite-Gare, souhaite la bienvenue aux parents et les remercie de leur intérêt.

Mme Girard souligne la présence de Mme Sophie Tougas, directrice de l'école et de Mme Julie Marceau, directrice adjointe.

Elle explique la tenue de l'assemblée générale, soit de procéder à l'élection des membres du C.É. ce soir.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Girard, présidente du C.É. pour l'année scolaire 2022-2023, fait la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Érick Bonin d'adopter l'ordre du jour.

Adopté

3. DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Patricia, présidente du C.É. pour l'année scolaire 2022-2023, que Mme Julie Marceau, directrice adjointe, soit la secrétaire pour la prise de notes.

Adopté

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 septembre 2021

Mme Patricia fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 2 septembre 2021.

IL EST ADOPTÉ PAR Mme Corina Maria Zosim.

Adopté

5. FONCTIONS DES REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Mme Girard explique que le but de l'assemblée générale des parents est d'élire les membres du conseil d'établissement qui siégeront pour une période de deux ans. Elle rappelle aussi le mandat du C.É., ses pouvoirs, ses rôles et ses responsabilités établis par la Loi sur l'instruction publique. Mme Girard mentionne qu'il doit y avoir au moins six séances par année.

Mme Girard mentionne les principaux sujets traités par le conseil d'établissement: activités et sorties éducatives, rapport annuel, bilan et poursuite du plan de réussite, club de course, chorale et art dramatique en anglais, principes d'encadrement des coûts relatifs au matériel didactique et aux fournitures scolaires, choix des manuels scolaires.

Il y a trois postes de deux ans et deux postes de substitut à combler pour l'année scolaire 2022-2023.

6. ÉLECTION AUX POSTES DE REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

6.1 Procédures d'élection

Mme Girard explique la procédure d'élection. Les personnes sont proposées par les parents de l'assemblée ou se proposent elles-mêmes. Chaque personne se présente et donne les raisons qui la motivent à occuper un poste au sein du C.É. selon le nouvel article 51.1 de la LIP. Aussi, nous avons l'obligation de faire la nomination de deux parents substitués aux membres du conseil d'établissement.

Mme Girard, présidente du C.É. de l'année 2021-2022, explique que l'on doit procéder à l'élection de 3 membres parents pour un mandat de deux ans débutant en 2022-2023 et à l'élection de 2 membres parents pour un mandat de substitut en 2022-2023.

6.2 Mise en candidature

Les parents sont invités à proposer leur candidature pour les postes au C.É. Voici les candidats et candidates qui se proposent ou qui ont été proposés :

M. Alexandre Gagnon se propose comme membre parent pour un mandat de deux.

MME. Audrey Chevarie-Decoste se propose comme membre parent pour un mandat de deux ans.

M. Érick Bonin se propose comme membre parent pour un mandat de deux.

MME Camila Passoni se propose comme membre parent pour un mandat de deux.

MME Anissa Khattabi se propose comme membre parent pour un mandat de deux.

MME Ana Sierra se propose comme membre parent pour un mandat de deux.

MME Patricia Girard se propose comme membre parent pour un mandat de deux.

M Andrian Coltov se propose comme membre parent pour un mandat de deux.

6.3 Vote

Les membres de l'assemblée procéderont aux votes.

Voici les membres élus au Conseil d'établissement :

M Éric Bonin est élu membre parent pour un mandat de deux ans.

Mme Patricia Girard est élue membre parent pour un mandat de deux ans.

M Andrian Coltov est élu membre parent pour un mandat de deux ans.

Mme Anissa Khattabi est élue membre parent pour un mandat de substitut (mandat d'un an).

M. Alexandre Gagnon est élu membre parent pour un mandat de substitut (mandat d'un an).

7. ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT OU D'UNE REPRÉSENTANTE AU COMITÉ DE PARENTS ET D'UN SUBSTITUT

Mme Girard explique aux parents présents le rôle du comité de parents et de son représentant qui doit être choisi par les parents présents lors de cette assemblée générale. Elle explique aussi la constitution du conseil d'administration et la procédure d'élection dans le temps.

Madame Corina Maria Zosim propose Mme Girard et elle est élue par acclamation comme représentante au comité de parents. M. Alexandre Gagnon se propose comme représentant substitut et il est élu par acclamation.

8. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS

8.1 Décision quant à la mise en place d'un organisme de participation des parents (O.P.P.)

Mme Girard explique les buts de l'organisme de participation des parents. Elle mentionne que nous avons davantage fonctionné en demandant des parents bénévoles tout au long de l'année afin de faire participer le plus grand nombre de parents aux activités. Quand on fait appel aux parents, nous recevons le soutien nécessaire.

8.2 Désignation des membres de l'O.P.P. pour l'année scolaire 2022-2023 (s'il y a lieu)

Mme Girard demande à l'assemblée si elle souhaite qu'il y ait un organisme de participation des parents pour l'année scolaire 2022-2023.

Il est proposé par Mme Girard qu'il n'y ait pas d'O.P.P. pour l'année scolaire 2022-2023.

Adopté

9. DATE DE LA PREMIÈRE RENCONTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (C.É.)

La première rencontre du conseil d'établissement sera le 28 septembre. Le calendrier sera voté lors de la première rencontre du conseil d'établissement.

À, l'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Boyer que l'assemblée générale des parents du 29 août 2022 soit levée. La proposition est adoptée à l'unanimité. Madame la présidente déclare la séance levée.

Patricia Girard
Présidente du C.É.



Sophie Tougas
Directrice d'école

